

**Nombre de membres****en exercice:** 7**Présents :** 5**Votants:** 6**Séance du 28 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mai à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jacques HILAIRE, Nathalie LIRON, Virginie ALLOUX, Françoise DEL BUCCHIA, Christophe BERNARD

**Représentés:** Eliane WOLGA par Françoise DEL BUCCHIA

**Excuses:**

**Absents:** Sylvain GHENZI

**Secrétaire de séance:** Virginie ALLOUX

---

**Objet: demande de subvention "fonds vert" pour les Obligations Légales de Débroussaillement communales (OLD) - DE 018 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi 2023-580 du 10 juillet 2023 qui a pour objectif de renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification du risque d'incendie de forêt et de végétation.

La commune de L'Estréchure étant située en périphérie du Parc national des Cévennes et dans le cadre de la prévention du risque d'incendie de forêt et de végétation sur des routes communales desservant des habitations, Monsieur le Maire souhaite mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter tout risque.

Le *Fonds vert*, Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, vise à subventionner des investissements locaux, l'objectif du Fonds étant d'avoir un "effet levier" sur les territoires.

Le projet porte sur les routes communales de Rieumal - Bussas et la Valmy pour une longueur totale de 4 kms ce qui représente 24 000 m<sup>2</sup>. Ces routes présentent un accès très compliqué avec de forte densité de végétations. L'action sera axée sur le broyage des bords de route sur une largeur de 3 mètres de chaque côté ainsi que les branches venant sur les routes à l'aplomb du goudron sur une hauteur de 4 mètres.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Malinowski qui s'élèvent à 11 040.00 € HT, soit 13248,00 € TTC et demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du *Fonds vert*.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du *Fonds vert* et à signer tous les documents s'y afférents.

---

**Objet: - Subvention 2025 association "Tuviensoupas" - DE 019 2025**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association "tuviensoupas" pour l'année 2025.

Après avoir rappelé le montant de la subvention 2024, et après avoir présenté le bilan prévisionnel 2025 de l'association, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide d'attribuer une subvention de 1 200.00€ à l'association "Tuviensoupas" pour l'année 2025.

---

**Objet: Subvention 2025 à l'association SMAC - DE 020 2025**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association SMAC - Eglise de Saint Martin de Corconac pour l'année 2025.

Après avoir rappelé le montant de la subvention 2024 et après avoir présenté le bilan prévisionnel 2025, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide d'attribuer une subvention de 1200€ à l'association SMAC - Eglise de Saint Martin de Corconac.

Objet: - Choix du locataire pour le logement " La Poste " - DE\_021\_2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer du logement "La Poste" et de choisir le nouveau locataire parmi les demandes reçues.

Il rappelle le montant des travaux effectués en 2024 qui s'élève à la somme de 12 950.00€ TTC.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide :

- De fixer le loyer à 490.00€ à partir de la présente délibération.
- De reporter ultérieurement le choix du nouveau locataire afin d'étudier posément les demandes reçues.